

LA RÉGLEMENTATION DES ALLÉGATIONS COSMÉTIQUES



DATABOOK 2021

LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE	p. 3
Allégations : les Critères Communs	p. 4
Allégations : les lignes directrices	p. 7
LES ALLÉGATIONS EN DISCUSSION	p. 17
Allégations : les nouveautés du Règlement 1223/2009	p. 18
Allégations cosmétiques : les leçons de l'alimentaire	p. 24
Les allégations cosmétiques en règle, selon Cosmetics Europe	p. 28
Allégations cosmétiques : le rapport de la Commission	p. 29
"Sans...", "Hypoallergénique"... : quel statut pour ces allégations ?	p. 34
ENTRE RÉGLEMENTATION ET AUTORÉGULATION	p. 40
De l'intérêt des régulations professionnelles en matière de publicité	p. 41
Allégations : le conseil paritaire de l'ARPP en faveur d'une mise à jour de la Recommandation "Produits Cosmétiques"	p. 44
Pourquoi une 8e révision de la Recommandation "Produits Cosmétiques" de l'ARPP ?	p. 46
Allégations : les nouvelles règles pour les produits cosmétiques	p. 48
La nouvelle Recommandation "Produits Cosmétiques" de l'ARPP : causes et conséquences	p. 53
Les allégations cosmétiques du point de vue européen	p. 61
Allégations cosmétiques : les réponses de la FEBEA au congrès de Chartres	p. 66
Réunion d'information FEBEA "Quelles nouvelles règles pour les allégations cosmétiques ?" : la séance de Questions/Réponses	p. 73
L'interdiction des "Sans..." : pour Cosmébio, une mauvaise lecture du droit et une atteinte à la liberté	p. 85
Interdiction des "Sans..." : des textes sans valeur légale selon Cosmébio	p. 87
Allégations cosmétiques : faut-il se conformer au Document Technique européen ?	p. 89
Allégations "Sans..." : les précisions des autorités de contrôle françaises	p. 91
Un point de la DGCCRF sur le contrôle des allégations cosmétiques	p. 94
Les allégations "Sans..." à l'International	p. 99
Le nouveau cadre réglementaire des allégations environnementales	p. 102
Les allégations environnementales à l'International	p. 109
Les certifications et logos environnementaux à l'International	p. 113

Depuis l'entrée en vigueur en 2013 du Règlement Cosmétiques 1223/2009, les allégations cosmétiques sont sous tension et ne cessent d'être scrutées sous l'angle des Critères Communs qu'elles doivent respecter pour pouvoir être utilisées. Plusieurs d'entre elles, ciblées comme étant dénigrantes voire mensongères, ont fait l'objet de vifs débats. L'industrie a craint un encadrement plus strict avec une liste limitative d'allégations autorisées, à l'instar de ce qui se pratique en alimentaire. La menace n'est toujours pas totalement exclue, même si elle semble aujourd'hui contenue grâce à l'autorégulation et à ses nouvelles règles, applicables à partir du 1er juillet 2019. Au-delà des principes déjà connus, elles suggèrent un cadre très restrictif, notamment pour les allégations "Sans..." ou "Hypoallergénique", qui en seraient quasiment toutes impossibles à afficher sur les packagings et dans les publicités pour les produits cosmétiques. Comment faire sans les allégations "Sans..." ? Quelles revendications s'interdire et par quoi les remplacer ? Comment les autorités de contrôle peuvent-elles sanctionner les non-conformités en la matière ? Toutes les dispositions applicables aux allégations, leur élaboration et leurs motivations, les dates butoirs, les débats qu'elles ont suscités et les conseils bien les interpréter sont réunies dans ce databook.



© CosmeticOBS-L'Observatoire des Cosmétiques, 2021

8 rue Bernard Iské

92350 Le Plessis-Robinson – France

115 €

ISBN : 979-10-92544-30-5



info@cosmeticobs.com
cosmeticobs.com